



VIN BIO

COMMENT S'Y PRENDRE?

Sophie Labonté

Ecocert canada

PRÉSENTATION

- Les Réglementations
- Le processus de certification
- La certification des vignes
- La certification du vin



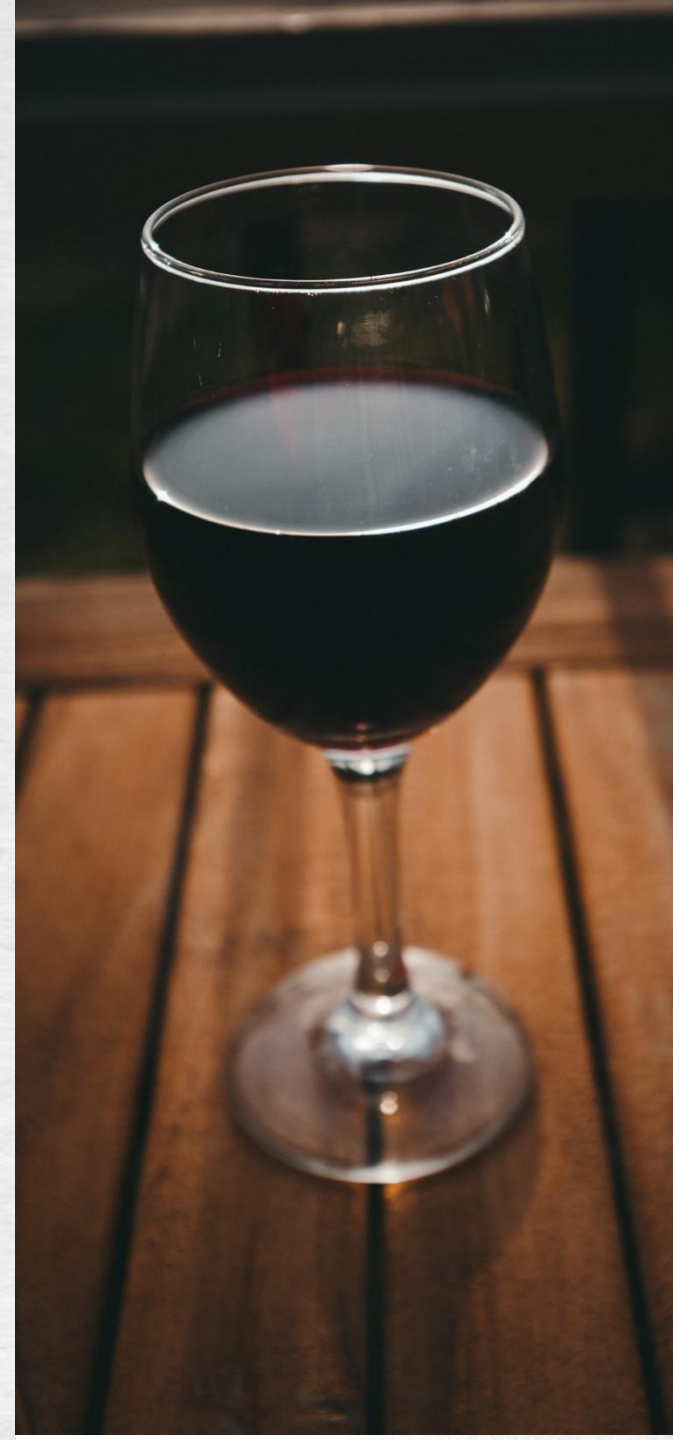
LES RÉGLEMENTATIONS

LOI ET RÈGLEMENT BIO AU QUÉBEC

- En place depuis 20 ans
- Obligation de certification dès qu'un produit alimentaire s'affiche comme biologique.

GESTIONNAIRE DE LA LOI QUÉBÉCOISE

- Conseil des Appellations Réservées et Termes Valorisants (CARTV)
- Programme d'accréditation des organismes de certification
- Programme de surveillance (sur marché de détail)
- Programme de reconnaissance de cahiers des charges



LOI ET RÈGLEMENT BIO AU CANADA

- En place depuis 10 ans
- Obligation de certification si
 - Le produit sort de la province d'origine
 - L'étiquette porte l'estampille Bio Canada (mettre le logo)





GESTIONNAIRE DE LA LOI CANADIENNE

- Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA)
- Programme d'accréditation des organismes de certification
- Programme de surveillance (analyses, importations, lieux de vente...)

LE SYSTÈME BIOLOGIQUE



LA LOI



ACCREDITATION
ET SURVEILLANCE



L'ORGANISME
DE CERTIFICATION



LES ORGANISMES DE CERTIFICATION

- Entreprises privées
(associations, compagnies)
- Programme d'accréditation
des sous surveillance des accréditeurs
(4 audits/5 ans)

RÔLE - Vérifier annuellement la conformité des pratiques des entreprises qui détiennent un certificat pour leurs produits.

LES NORMES BIO

3 documents référencés dans la loi canadienne:

SYSTÈMES DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

PRINCIPES GÉNÉRAUX ET NORMES DE GESTION

CAN-CGSB 32-310 (2018)

SYSTÈMES DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

LISTES DES SUBSTANCES PERMISES

CAN-CGSB 32-311 (2018)

NORME D'AQUACULTURE BIOLOGIQUE

CAN-CGSB 32-312 (2018)

LISTES DES SUBSTANCES PERMISES

LSP (CAN-CGSB 32-311 (2018))

Partie 4: Production végétale

Partie 5 Production d'animaux d'élevage

Partie 6 et 7 Préparation, nettoyage et assainissement

Si une substance ne figure pas dans la liste dédiée à un usage précis = usage interdit



PROCESSUS DE CERTIFICATION

ENVISAGER LA CERTIFICATION

- Délais à respecter pour les végétaux
- Sol exempt de matières non permis depuis minimum 36 mois
- Inscription chez un OC au plus tard 15 mois avant la certification
- Le processus de certification s'effectue sur 2 années

ÉTAPES DE LA CERTIFICATION

1

PRÉPARATION

2

3

4

5

PRÉPARATION

- Lire les normes et la LSP
- Faire la liste des changements à apporter à l'entreprise
- Au besoin consulter un expert ou un autre producteur biologique
- Mettre en place les registres
- Collecter les fiches techniques des intrants

ÉTAPES DE LA CERTIFICATION

2

ENGAGEMENT À LA TRANSITION

! 15 mois avant la date de mise en marché

PRÉPARATION

1

3

4

5



ENGAGEMENT À LA TRANSITION

- Vérifier historique de chaque champs et documenter
- Choisir l'organisme de certification et le contacter afin de compléter une inscription
- Révision des documents par l'OC et confirme si c'est complet(Début du 15 mois)
- L'OC mandate un évaluateur

ÉTAPES DE LA CERTIFICATION

3

INSPECTION
ANNUELLE

! 2 INSPECTIONS AVANT LA CERTIFICATION

PRÉPARATION

1

ENGAGEMENT
À LA TRANSITION

2

4

5

INSPECTION

- 1^e inspection = Pré-certification, année de transition exigée par la norme bio
- 2^e inspection = 12 mois plus tard
- Inspections annuelles en saison de production
- L'inspecteur vérifie la conformité des opérations aux normes et rédige un rapport
- L'inspecteur ne prend pas de décision

L'ÉVALUATION TERRAIN

- Visite des champs pour valider les travaux, les risques, l'état, la capacité de production
- Visite des installations de préparation
- Vérification des équipements et produits utilisés
- Vérification de la documentation
- Comparaison de la capacité de produire et de la production réelle (balance)

ÉTAPES DE LA CERTIFICATION

PRÉPARATION

1

ENGAGEMENT
À LA TRANSITION

2

INSPECTION
ANNUELLE

3

4

CERTIFICATION

5

CERTIFICATION

- Le chargé de certification analyse votre dossier
- Décision = Indique les écarts à corriger au producteur qui devra:
 - 30 jours pour présenter le plan qui corrigera la situation dans les 90 jours
 - Fournir des preuves de mise en œuvre des actions correctives
- Lorsque les écarts sont réglés le certificat peut être émis lors de l'année de certification

ÉTAPES DE LA CERTIFICATION

PRÉPARATION

1

ENGAGEMENT
À LA TRANSITION

2

INSPECTION
ANNUELLE

3

CERTIFICATION

4

SURVEILLANCE
(RENOUVELLEMENT ANNUEL)

5

SURVEILLANCE

- Documents de renouvellement annuel envoyés automatiquement (max 6 mois après certificat)
- Inspection annuelle vérifie que la conformité est maintenue et que les actions correctives ont été mises en place
- Le certificat sera mis à jour chaque année

SYNTHÈSE

ÉTUDE DU DOSSIER PAR LE PERSONNEL « BUREAU »

ANNÉE 1

RAPPORT, DÉCISION DEMANDANT DES ACTIONS POUR CHAQUE ÉCART CONSTATÉ.

- Lettre de pré-certification indiquant quand la certification sera possible.

ANNÉE 2

RAPPORT, DÉCISION, CERTIFICAT.

- Le certificat ne sera émis que lorsque tous les écarts auront été réglés.

ANNÉE 3

RAPPORT, DÉCISION, CERTIFICAT MIS À JOUR LORSQUE TOUS LES ÉCARTS RELEVÉS EN INSPECTION SONT RÉGLÉS.

MOINS ON A D'ÉCARTS, PLUS ON OBTIENT NOTRE CERTIFICAT RAPIDEMENT.



CERTIFICATION DES VIGNES

RÉSUMÉ NORMES

- Vignoble sans intrants interdits depuis 36 mois
- Demande 15 mois avant
- 2 visites à 12 mois d'intervalle (pré certification)
- Bandes tampon 8 mètres si risque de contamination par voisinage
- Choix limités de fertilisants et produits phytosanitaires (selon LSP)
- Nécessité d'enregistrer toutes les actions posées (plantation, traitements, récoltes...)



CERTIFICATION DU VIN

ENVISAGER LA CERTIFICATION

- Possible dès que le raisin est certifié bio
(produit du site ou achat)
- Une visite avant certification
(Pas de pré certification, ni de 15 mois)
- Mêmes étapes pour le processus
- Mêmes délais pour régler les écarts



RÉSUMÉ DES NORMES

- Normes de préparation alimentaires
- Bonnes pratiques de ségrégation des MP et produits finis
- Seuls les millésimes inscrits au certificat peuvent s'afficher bio
- Obligation d'indiquer qui a certifié le produit sur l'étiquette.

IMPORTANT de faire valider les étiquettes par l'OC avant impression.

REGISTRES

DOCUMENTER ET CONSERVER PENDANT 5 ANS

- Registre de production (champs)
- Registre de ventes, d'inventaires
- Registre de transport
- Registre d'entretien des équipements
- Registre de transformation
- Registre de plaintes



Autres documents

Avoir en main lors de l'audit:

- Analyse de l'eau
- Factures achat d'intrants
- Factures de ventes de produits
- Fiche technique des intrants utilisés
- Certificats des fournisseurs



MATÉRIEL PUBLICITAIRE

- Les renseignements obligatoires + les allégations acceptables sur l'étiquette d'un aliment peuvent aussi être utilisés dans la publicité.
- Les renseignements inacceptables sur les étiquettes sont aussi inadmissibles dans les messages publicitaires.

Au Québec: L'usage du terme « biologique » ou de l'expression « certifié biologique » n'est permis dans la publicité et le matériel de présentation, que lorsque la totalité des produits de l'entreprise est certifiée bio.



QUESTIONS ?